

14 Octobre 2024

MONTMARSAULT ■ Le concours avicole s'est tenu au marché couvert

330 animaux et 38 éleveurs

Le concours avicole de Montmarault a réuni, cette année, 330 animaux pour 38 éleveurs venus de plusieurs départements. Le grand prix de la ville a été remporté par René Faure.

Durant le week-end, le marché couvert a accueilli 97 volailles et palmipèdes, 84 lapins et 144 pigeons et tourterelles qui ont tous concouru pour obtenir la plus haute récompense.

« Le monde de l'aviculture permet de faire découvrir une grande diversité grâce aux éleveurs qui présentent des sujets de grande qualité ce qui met en beauté nos expositions », a précisé Claude Avignon, le président de la société d'aviculture montluçonnaise.

Une visite officielle a eu



VISITE OFFICIELLE. Les personnalités et les membres de la société d'aviculture Montluçonnaise ont visité l'exposition.

lieu vendredi en présence de nombreuses personnalités dont Jean Marc Giraud, sous-préfet de Montluçon ; Anne Saint-Julien, conseillère départementale ; Daniel Beaulaton, maire de Saint-Bonnet-de-Four ; Josette Auberger,

adjointe chargée des associations et de nombreux conseillers municipaux.

Le palmarès

Grand prix de la ville de Montmarault : René Faure Gris du bourbonnais.

Grand prix d'expositions volailles ou palmipèdes :

Dindons du Bourbonnais
Jean Pierre Montagnier.

Grand prix d'exposition lapins : Argenté de champagne Gilles Legros.

Grand prix d'exposition pigeons : Cauchois bleu maillé rouge Christian Touzet. ■

15 Octobre 2024.

MONTMARAULT ■ Réunis en assemblée générale

L'ASM Billard fait le point

Dernièrement, les membres de l'ASM Billard se sont réunis en assemblée générale en présence de Josette Auberger, adjointe en charge des sports et associations.

Le président Daniel Denis a au préalable demandé une minute de recueillement à la mémoire d'Alain Froment, membre de l'ASMB qui nous a quittés récemment. Le secrétaire Patrice Buatois a présenté le rapport moral et d'activités et le trésorier Christian Bascou le rapport financier. Ces deux rapports ont été adoptés à l'unanimité.

Le club a opté pour l'affiliation à la fédération française de billard pour la saison 2024-2025. Le mon-



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. Les membres de l'ASM Billard avec Josette Auberger représentant la municipalité.

tant de la cotisation clubs est fixé à 60 € complété pour les compétiteurs par la licence FFB de 70 €.

Jacques Foutier et Christian Bascou membres sortants sont réélus au conseil d'administration à l'unanimité des membres présents. ■

BUREAU

Composition. Président : Daniel Denis ; vice-président : Jacques Foutier ; secrétaire : Patrice Buatois ; trésorier : Christian Bascou. Membre du conseil d'administration, Guy Robin.